WALLONIE - BRUXELLES
THEATRE NATIONAL

APPEL D'OFFRES /COFFEE CORNER, BAR, RESTAURANT

§ 1. La Fondation d'Utilité Publique Théâtre National (TN) occupe l'immeuble situé au 111-115 boulevard Emile Jacqmain à 1000 Bruxelles. Cet immeuble a pour destination l'exploitation d'un théâtre.

Le TN souhaite mettre un espace coffee corner situé au rez de chaussée, un espace bar et un espace restaurant situés en mezzanine à la disposition d'une société spécialisée du secteur Horeca (la Société), pour une durée d'un an renouvelable ; avec une période d'activité obligatoire minimale de la Société de 10 mois par an (du 1er septembre au 30 juin), sous réserve du respect des conditions ci-après et de l'approbation par la direction du TN d'un business plan relatif à l'activité décrite au présent alinéa.

Une convention de mise à disposition sera conclue entre le TN et la Société confirmant les dispositions décrites ci-après.

Le fonctionnement du coffee corner, du bar et du restaurant ne pourra en aucun cas engendrer des nuisances sonores ou des perturbations vis-à-vis des activités théâtrales, culturelles et événementielles organisées par le TN.

La cuisine faisant appel aux notions de créativité, d'originalité, d'inventivité ayant recours aux produits frais (slow food, filière bio, produits locaux...) et le souci constant d'entrer en accord avec l'exigence du projet artistique et culturel du TN seront pris en compte.

§ 2. Cahier des Charges

Moyennant une participation financière à charge de la Société, le TN mettra à la disposition de celle-ci l'espace coffee corner, l'espace bar et l'espace restaurant, la cuisine (5ème), l'office (mezzanine), la réserve de boissons, le local frigorifique à charge pour la société d'organiser, à l'intention des spectateurs du TN, la restauration (18H à 21H) et l'ouverture du coffee corner (10H à 18H), du bar (18H à 24H ou 1H après la fin de la représentation), les jours de représentations ou d'activités au sein du TN (horaires à préciser sur base du planning d'activités ci-joint).
Sauf si elle est liée au chiffre d'affaires, la participation financière sera indexable chaque année.

La Société pourra ouvrir le restaurant le midi mais aucune autre activité ne lui sera permise sans l'autorisation expresse de la direction du TN.

La Société devra s'occuper du coffee corner, du bar et du restaurant avec soin et diligence professionnels et devra respecter les conditions suivantes :

1 L'ouverture du restaurant, du bar et du coffee corner se fera tous les jours de représentations ou d'activités au TN.

Toutefois le TN se réserve la possibilité d'utiliser sans indemnités les locaux spécifiés dans le cadre d'un festival, dans le cadre de locations de salles ou d'espaces à des tiers, moyennant un préavis de 10 jours.

2 Engagement de personnel : la Société fera son affaire exclusive d'engager, d'assurer, de diriger et de contrôler le personnel nécessaire au bon fonctionnement du coffee corner, du bar et du restaurant dans le respect des normes légales et réglementaires applicables au secteur Horeca. De même, en sa qualité d'employeur, la Société assumera seule, à l'entière décharge du TN, le paiement de la rémunération du personnel en ce compris le paiement de toutes cotisations sociales et fiscales obligatoires.

3 Assurances : la Société sera tenue de souscrire personnellement, en son nom exclusif, toutes assurances obligatoires pour couvrir son personnel et son matériel. Elle souscrira de même, à l'entière décharge du TN, une assurance couvrant sa responsabilité civile d'exploitation. Elle souscrira de même une police globale incendie.

4 Equipements : le coffee corner, le bar-comptoir et le restaurant seront mis à disposition avec le matériel et l'équipement, propriété du TN, tel qu'existant lors de l'entrée en vigueur de la convention. Un inventaire du matériel et de l'équipement sera établi et joint à la convention liant le TN et la Société.
La Société s'engagera à utiliser le matériel et l'équipement propriétés du TN en bon père de famille et supportera tous les frais d'entretien et de réparation à l'exception des grosses réparations et de celles dues à la vétusté.
Sauf accord express écrit et préalable du TN, tout achat et/ou location de matériel et d'équipement supplémentaire sera à charge de la Société qui en aura la propriété et sera responsable en tout état de cause de son entretien et remplacement.
Le mobilier à renouveler (tables, chaises) sera choisi en concertation entre le Théâtre National et la Société.

5 Fournitures : la Société commandera sous sa seule responsabilité et à son nom les fournitures et produits nécessaires à l'activité du coffee corner, du bar et du restaurant, sous réserve le cas échéant des dispositions du contrat de brasserie conclu entre le TN et la société Interbrew.

6 Tarifs : la Société proposera une carte de plats et de boissons dans une gamme de prix à convenir au préalable avec le TN. Celle-ci devra être modifiée – à minima – chaque mois et tenir compte de la thématique des spectacles programmés.
Le personnel du TN, permanent ou occasionnel, bénéficiera d'un tarif réduit pour le coffee corner, le bar et le restaurant, à convenir au préalable avec le TN.

7 Locaux : la Société s'engagera à occuper les lieux en bon père de famille et supportera tous les frais d'entretien et de réparation des locaux à usage du coffee corner, du bar et du restaurant, à l'exception des grosses réparations et de celles dues à la vétusté. Un état des lieux sera établi à la signature de la convention.

8 Entretien : la Société prendra en charge l'entretien et la maintenance du coffee corner, du comptoir-bar, de la cuisine (nettoyage méticuleux du matériel : fours, lave-vaisselle, hotte, surface de cuisson, …), de l'office, du local poubelles, du local frigorifique et de la réserve boissons ainsi que de tout autre local qui serait mis à sa disposition. De même elle prendra en charge l'entretien des surfaces de vente, à savoir les foyers et s'occupera avec diligence du tri et de l'évacuation des déchets.

9 Taxes - Autorisations d'exploitation - Hygiène alimentaire : la Société sera seule responsable de l'obtention des autorisations nécessaires à l'exercice de son activité ainsi que du respect de la législation en matière d'hygiène alimentaire et d'exploitation de débit de boissons alcoolisées.
La Société supportera toutes redevances et taxes généralement quelconques relatives ou exigées en raison de l'exploitation du coffee corner, du bar et du restaurant.

§ 3. Choix de l'adjudicataire / Critère d'attribution

Les critères pris en considération pour l'attribution du marché sont :

Les offres seront comparées sur base de la grille suivante de critères d'attribution

- Qualité des plats et boissons, originalité et inventivité de la carte, recours aux produits frais (slow food, filières bio, produits locaux), reflet de la diversité
  Pondération: 30 %
- Disponibilité, nombre et qualité du personnel assurant les services, et souci constant d'être en accord avec l'exigence du projet artistique et culturel du TN
  Pondération: 30 %
- Gamme des prix de la carte et réduction de prix pour le personnel du TN
  Pondération: 20 %
- Faisabilité et rentabilité économiques
  Pondération: 20 %

§ 4. Dossier de candidature

Le dossier de candidatures devra comporter au minimum :

- Une note d'intention exposant la philosophie du projet et son adéquation avec le projet artistique et culturel du TN.
- Des menus exemplatifs sur une période de deux mois.
- La liste des fournisseurs envisagés pour les matières premières des repas et pour les boissons.
- Les tarifs des boissons et repas pour le public et pour le personnel du TN.
- Un business plan global sur une période minimale d'activité de 10 mois (de septembre à juin).
- Les documents suivants :
  - Les comptes et bilan des deux derniers exercices de la Société candidate.
  - Une attestation ONSS certifiant qu'elle est en règle concernant le paiement de la sécurité sociale.
  - Les certificats de bonne vie et mœurs des porteurs de projets et du personnel assurant les services.

Les dossiers des candidats intéressés par cet appel d'offres doivent être adressés au plus tard le lundi 11 septembre 2017 à 12h à l'adresse suivante fpatte@theatrenational.be.

Une visite des lieux est prévue le lundi 28 aout à 15h sur inscription auprès de fpatte@theatrenational.be.

Le planning d'activités de la saison 17/18, la liste du matériel et les plans des espaces vous seront fournis sur demande auprès de fpatte@theatrenational.be.